

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

2021 / 4
Commune : RESTIGNE
Séance du 17 mai 2021

SEANCE DU 17 MAI 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Restigné, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 17 mai 2021 à 19 heures.

La convocation adressée le 10 mai 2021 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Finances publiques – divers (7.10) : tarifs cantine scolaire
- 2) Finances publiques – subventions (7.5) : subvention
- 3) Finances publique – décisions budgétaires (7.1) : décisions modificatives
- 4) Commande publique – marchés publics (1.1) : services techniques – achat de véhicule et DM
- 5) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 6) Point sur les regroupements intercommunaux
- 7) Questions diverses :

Sont présents : Mmes Hascoët, Moutte, Brancher, Lugato, Pichet, Demont
Mrs Bréant, Blanchemain, Goussot, Billecard, Leriche, Rosalie

Sont absents excusés : Mme Dubois qui donne pouvoir à Mme Hascoët
Mrs Henry, Dubois

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2021 est adopté.

Le quorum étant atteint Mr Rosalie est élu secrétaire de séance.

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 24/05/2021 et transmis au contrôle de légalité le 24 mai 2021.

N°1) Finances publiques – divers (7.10) : tarifs cantine scolaire

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 comme suit :

- *enfant régulier* : 3,50 €
- *enfant occasionnel* : 3,90 €
- *adulte* : 4.80 €

Après avoir entendu l'exposé et après concertation le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021 comme suit :

- *enfant régulier* : 3,50 €
- *enfant occasionnel* : 3,90 €
- *adulte* : 4.80 €

N°2) Finances publiques – subventions (7.5) : subvention

Il est présenté à l'assemblée la demande de subvention établie par l'association « équipage en voyage » qui désire organiser pour certains résidents de l'Ehpad de Bourgueil un séjour balnéaire à St Gilles Croix de Vie.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 150 € à l'association « équipage en voyage »
- **PRECISE** que les crédits seront pris sur le compte 6574 du budget communal

N°3) Finances publique – décisions budgétaires (7.1) : décisions modificatives

Il est exposé à l'assemblée que des décisions modificatives doivent intervenir sur le budget pour :

- compléter les écritures comptables liées à la constatation des amortissements pour 2021
- constituer une provision pour les restes à recouvrer importants des années antérieures

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les décisions modificatives suivantes :

Décisions modificatives liées aux amortissements :

- **DM N°1** : la diminution des crédits du compte 023 (virement à la section d'investissement) par l'augmentation des crédits du compte 6811 (dotation aux amortissements) pour 2.500 €.
- **DM N°2** : la diminution des crédits du compte 021 (virement de la section de fonctionnement) par l'augmentation des crédits du compte 2802 – ONA pour 900 € et 28041581 – ONA pour 1.600 €.

Décision modificative liée à la provision pour restes à recouvrer

- **DM N° 3** : la diminution des crédits du compte 022 (dépenses imprévues) par l'augmentation des crédits du compte 6817 (dotation aux provision) pour 7.500 €.

N°4) Commande publique – marchés publics (1.1) : services techniques – achat de véhicule et DM n°4

Considérant que le camion benne des services techniques de la commune acquis en 2007 (date de 1^{ère} mise en circulation 2002) multiplie les pannes ;
Considérant que le conseil municipal a voté lors de l'adoption du budget primitif 2021 le remplacement de ce véhicule ;
Considérant qu'une consultation auprès d'entreprises spécialisées a été réalisée ;
Après étude des offres, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** le devis du garage Eric BARBE ZA La Petite Mairie 37140 BOURGUEIL pour l'acquisition d'un véhicule de type Citroën Jumper d'un montant de 32.050 € HT, prix de base auquel il convient d'ajouter 7.870 € HT de frais de transformation. Une remise de 12.499,50 € HT interviendra en déduction du prix de vente et des frais annexes de 425,40 € TTC sont à prévoir.
- **ACCEPTE** la reprise de l'ancien véhicule (Peugeot Boxer) pour un montant de 466,67 € HT (estimée au jour du devis) auquel il conviendra d'ajouter l'aide à la reprise de 450 € HT.
- **APPROUVE** la décision modificative n°4 suivante : la diminution des crédits du compte 2115 – 96 (terrains bâtis) par l'augmentation des crédits du compte 21571-77 (matériel roulant) pour 3.500 €.

N°5) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal

Pas d'information comptable

N°6) Point sur les regroupements intercommunaux : Néant

N°7) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15